



Taxe d'habitation exoneration

Par **poupounette56**, le **18/05/2013 à 15:14**

Bonjour,
Etant reconnue a un taux d'invalidite de 50 a79% j'aimerais savoir si je peux bénéficier d'un abattement sur la taxe habitation sachant que je perçois une pension d'invalidité 2 ème catégorie et que mon époux est a la retraite.merci
Cordialement

Par **alterego**, le **18/05/2013 à 16:09**

Bonjour,

Vos informations son confuses ou insuffisantes.

Vous pouvez consulter

<http://vosdroits.service-public.fr/F42.xhtml/>

Mais pourquoi ne pas interroger directement, rien ne vous y empêche, justificatifs en main le Centre des Impôts dont vous dépendez ? C'est tellement plus simple.

Cordialement

Par **poupounette56**, le **21/05/2013 à 17:29**

Bonjour,

Mes informations sont peut être confuses ,mais celles des impôts encore plus. Je me suis renseigné ,déplacé ,avec les papiers neccessaire.La personne du guichet ma dit pas de demi part impôt en plus ,je précise avec un taux invalidité apprécié entre 50 et 79 %,mais vous pouvez ,vous aurez si votre commune à voté la loi ??un % en moins pouvant aller de 5 10 à 15 %.J'ai appelé le centre des impôts de ma commune, qui m'a dit clairement ,quelle loi ? ou vous êtes exonéré ou pas ,pas d'AAH ,pas de carte à 80 % ,quoi en penser .Je ne sais toujours pas , attendons la fin de l'année .La je pense vraiment que, travaillant dans ce dommaine et ne pas savoir informer les personnes de leur droits que c'est plus que confus. Cordialement.